



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU**  
**MARDI 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Beauséjour, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 23 juin 2021

**ORDRE DU JOUR**

1. Lotissement Castel 2 – Approbation du Compte de gestion 2020
2. Budget Commerce – Décision modificative n°1
3. Local commercial et locatif 11 et 11 bis place de l'Eglise – Mise à jour du plan de financement Subvention DSIL
4. Eglise - Mise à jour du plan de financement Subvention DSIL
5. Eglise - Mise à jour du plan de financement Subventions Région
6. Maison médicale – Proposition de reprise du matériel dentaire
7. Acquisition d'un véhicule pour les services techniques
8. Voirie – Attribution du marché à bons de commande
9. Camping : vote des tarifs (Glaces, repas, lave-linge, sèche-linge)
10. Services périscolaires – Vote des tarifs rentrée 2021-2022
11. Association ASSL – Participation annuelle pour l'utilisation de la salle APS
12. Autorisation d'urbanisme pour un dossier déposé par Monsieur le Maire
13. Convention pour la réalisation de prestations techniques entre la Commune et la Communauté de Communes Vie et Boulogne
14. Convention Territoriale Globale

**QUESTIONS DIVERSES**

**INFORMATIONS DIVERSES**

Droit de Prémption Urbain  
Décision d'Exécution des Marchés

**PRÉSENTS :** AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, COULON-FEBVRE Catherine, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, VIAUD Séverine

**ABSENTS et EXCUSES :** ROUSSEAU Claude donne pouvoir à COULON-FEBVRE Catherine, RAUTUREAU Freddy donne pouvoir à PENISSON Landry, GUIBRETEAU Thierry et VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROCHER Bernard

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2021 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Département – Subvention pour la création d'un sentier cyclable Rue Beauséjour
- Fabrication et pose d'une passerelle en bois suite à un sinistre

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Lotissement Le Castel 2 – Approbation du Compte de Gestion 2020**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Budget Commerce – Décision modificative n°1**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 pour le budget Commerce, l'équilibre du budget n'étant pas altéré.

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		-400.00			
Autres bâtiments	615228		400.00			
Fonctionnement						

**Département – Subvention pour la création d'un sentier cyclable - Rue Beauséjour**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet de création d'un sentier cyclable Rue Beauséjour. Il sollicite un financement auprès du Département au titre de la création de sentiers cyclables, pour l'année 2021, à hauteur de 42 535.38€ (40%). Le montant des travaux est estimé à 106 338.45€ HT.

**DSIL – Modification du plan de financement – Rénovation énergétique du local commercial et du locatif situés au 11 et au 11 bis Place de l'Eglise**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 16 février 2021, le conseil municipal l'a autorisé à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « Rénovation thermique » pour les travaux de rénovation énergétique du local commercial et du locatif, 11 et 11 Bis Place de l'Eglise. Il ajoute que l'estimatif des travaux a été réévalué par l'architecte. Le montant des travaux est estimé à 262 596€ HT. A l'unanimité, le conseil municipal valide la modification du plan de financement en conséquence. Le montant du financement dans le cadre de la DSIL « Rénovation thermique » est inchangé et s'élève à 111 500€.

#### DSIL – Modification du plan de financement – Restauration de l’Eglise – 1<sup>ère</sup> tranche

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que lors de la séance du 23 mars 2021, le conseil municipal l’a autorisé à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local « Préservation du Patrimoine » pour les travaux de restauration de l’Eglise. Il ajoute qu’au vu du montant estimatif des travaux, la restauration de l’Eglise sera réalisée en 3 phases. Il convient de modifier le plan de financement en conséquence. Le montant estimatif des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche est de 408 152€ HT. Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal valide la modification du plan de financement prévisionnel. Le montant du financement dans le cadre de la DSIL « Préservation du patrimoine » est inchangé et s’élève à 75 756.44€.

#### Région – Modification du plan de financement – Restauration de l’Eglise

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que lors de la séance du 23 mars 2021, le conseil municipal l’a autorisé à déposer une demande de subvention auprès de la Région au titre de la « Rénovation des édifices religieux non protégés », pour les travaux de restauration de l’Eglise. Il ajoute que l’estimatif des travaux a été réévalué, impactant ainsi le plan de financement. Le coût prévisionnel des 3 tranches s’élève à 1 112 700 €HT

A l’unanimité, le conseil municipal valide la modification du plan de financement prévisionnel. Le montant du financement au titre de la « Rénovation des édifices religieux non protégés » est inchangé et s’élève à 100 000€ par tranche.

#### Maison médicale – Cession de matériels dentaires

Suite à l’arrêt de l’activité dentaire dans la maison médicale, le conseil municipal, à l’unanimité décide d’autoriser la vente de matériels dentaires (panoramique et siège de consultation) au prix de 5 000€ à la société EURO MEDICAL.

#### Acquisition d’un véhicule pour les services techniques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité accepte l’offre du garage « Automobiles du Roussay » pour l’acquisition d’un camion benne IVECO d’occasion de 2019, d’un montant de 25 831.76 € HT soit 30 998.12€ TTC (dont 431.76€ pour la carte grise et 1 500€ de reprise de l’IVECO «immatriculé 3479 XY 85).

#### Attribution du marché à bon de commande pour la voirie 2021-2024

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de voirie 2021-2024, une consultation a été lancée du 12 avril au 12 mai 2021, pour l’attribution du marché à bon de commande. Il indique que 4 entreprises ont déposé des offres. Au vu du rapport d’analyse des offres, rédigé par le Cabinet BSM, maître d’œuvre de l’opération et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, décide de conclure le marché à bon de commande pour la voirie 2021-2024 avec l’entreprise COLAS Centre Ouest (85000 LA ROCHE SUR YON) – entreprise ayant présenté l’offre économiquement la plus avantageuse.

#### Camping municipal « La petite Boulogne » : Tarifs Glaces, repas et utilisation du lave-linge et sèche

Après avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal fixe pour le camping municipal, les tarifs suivants:

<b>Glaces</b>	
Magnum	2.40€
Cornetto	1.80€
Push up HARIBO	1.80€
Spiderman	1.80€
Super Twister	1.60€
Calippo	1.60€
<b>Repas</b>	
Adulte	11.00€
Enfants	6.00€
<b>Utilisation :</b>	
Lave-linge	4.40€
Sèche-linge	4.50€

#### Tarifs restaurant scolaire pour l’année scolaire 2021-2022

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal, décide de maintenir les tarifs, comme suit :

Repas régulier :	3.43€
Repas occasionnel :	4.16€

#### Tarifs garderie périscolaire pour l’année scolaire 2021-2022

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal, adopte et maintient les tarifs, comme suit :

- La ½ heure matin ou soir : 1,17 €
- Le goûter : 0,60 €
  
- Les pénalités
  - Inscription tardive en non inscription au service : 1, 17 € par enfant
  - Absence non prévenue et annulation tardive de l’inscription : 1,17 € par enfant
  - Départ après 19 heures le soir : 5 € par

#### Association ASSL – Participation annuelle pour l’utilisation de la salle APS

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que l’association ASSL verse annuellement une participation de 4700€ pour l’utilisation de la salle APS. Après en avoir délibéré et avec 16 voix POUR et 1 voix CONTRE, le conseil municipal, décide, au vu du contexte sanitaire actuel, de ne pas mettre en recouvrement la participation annuelle de 4700€ pour l’année 2021.

#### Désignation d’un signataire pour une déclaration préalable

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’il est intéressé à titre personnel dans la délivrance de la déclaration préalable DP08521021V0023.

Or l’article L422-7 du Code de l’Urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l’objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.»

A l’appui d’une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Un autre membre sera donc désigné par une délibération expresse du Conseil Municipal pour délivrer le permis de construire ou la déclaration préalable à la place du Maire empêché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de désigner Mme Brigitte CAILLAUD pour prendre la décision relative à la déclaration préalable n° DP08521021V0023, ainsi que des éventuels modificatifs et autres actes relatifs à ce dossier.

#### Convention pour la réalisation de prestations techniques entre la Commune et la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Par adoption des motifs exposés par le Maire, le conseil municipal décide à l’unanimité, d’approuver le projet de convention permettant à la communauté de communes Vie et Boulogne de confier des prestations ponctuelles, notamment l’entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communautaires relevant de ses attributions à ses communes membres. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et l’ensemble des documents se rapportant à ce dossier, notamment les éventuels avenants pouvant intervenir.

#### Approbation et autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d’Allocations Familiales, la Communauté de Communes et les Communes.

Le partenariat entre la CAF et les collectivités territoriales évolue avec la suppression des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) et la création des Conventions Territoriales Globales (CTG). Portées à l’échelle intercommunale, les CTG permettent de définir un projet partenarial et pluriannuel sur les champs de la petite enfance, l’enfance, la jeunesse, la parentalité, l’accès aux services administratifs et démarches en ligne ou encore l’accès aux droits et l’accompagnement social.

Sur Vie et Boulogne, 9 collectivités sur 16 (8 communes et la Communauté de Communes) sont partenaires de la CAF à travers un CEJ.

Pour la commune de Saint-Etienne du Bois, le CEJ a pris fin en décembre 2019.

La Communauté de communes, les 15 communes et la CAF se sont engagées dans l'élaboration d'une CTG pour identifier les besoins, optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, avec le soutien financier de la CAF (bonus territoire), sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

La CTG se traduit par un projet social de territoire. Celui-ci a été élaboré en prenant appui sur l'Analyse des Besoins Sociaux, sur des données quantitatives et qualitatives, mais également sur des groupes de travail thématiques associant des élus, professionnels, bénévoles, membres du conseil de développement et habitants du territoire. La démarche a permis de co-construire un diagnostic partagé, des enjeux et un plan d'actions 2021-2024 pour les volets « petite enfance », « parentalité », « accès aux services administratifs et démarches en ligne » ; un diagnostic partagé et des enjeux pour les volets « enfance » et « jeunesse » ; des fiches d'engagement pour les volets « accès aux droits et accompagnement social » et « coordination du projet ». Le projet sera enrichi par avenant(s).

Par adoption des motifs exposés par le Maire, il est proposé au Conseil municipal de décider d'approuver le projet social de territoire 2021-2024. Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la CAF, la Communauté de Communes et les 15 communes du territoire la Convention Territoriale Globale et l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

#### Fabrication et pose d'une passerelle bois suite à un sinistre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors des intempéries survenues le 21 janvier 2021, une passerelle en bois, située sur le chemin piétonnier entre la salle Beauséjour et le Camping, a été endommagée. Une consultation a été lancée pour effectuer le remplacement et/ou réparation de la passerelle. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise SG BOIS – Saint Etienne du Bois d'un montant de 16 826.09€ HT pour la fabrication et pose d'une passerelle bois.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Droit de préemption urbain

Pas de dossier depuis le dernier conseil

### Décisions d'exécution des marchés

NOM de l'entreprise	Objet	Montant HT	Date décision	n° décision
TRAFIC - ECOPARC - 1 Rue Hubert Reeves - 57140 NORROY LE NENEUR	Radar pédagogique alimentation solaire	1 430 € HT	27/05/2021	2021-05-27-01
M DUGAST Olivier, Architecte Urbaniste – 11 Rue du Maréchal Foch, 85000 LA ROCHE SUR YON	Mission diagnostic, restauration du site de la forge de la Tulévière	5 348 € HT	01/06/2021	2021-06-01-01

Le Maire, Guy AIRIAU  
Le 30 juin 2021

